



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

**SUR LA VALEUR
DES TITRES DE LA SOCIETE 7 EME CIEL APPORTES A LA SAS
7 JMH**

**7 JMH
SASU**

**Siège social : 133, rue des Poiriers
83210 LA FARLEDE
*En cours de constitution***

Inscrit sur la liste du H2A
Centre d'affaires Optimum
2, rue de La Seyne sur mer
83140 SIX FOURS
Tel. : 04 94 11 51 00
Fax : 04 94 11 51 01



Rapport du Commissaire Aux Apports des titres de la SARL 7 EME CIEL



Vincent BERGMANN
Commissaire aux comptes

7 JMH
SASU

Siège social : 133, rue des Poiriers
83210 LA FARLEDE
En cours de constitution

Six Fours Les Plages, le 27 juillet 2026

Monsieur MENDY Joachim,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de l'associé unique de la future SAS **7 JMH** en date du 09 juillet 2026 et notre lettre de mission, j'ai établi le présent rapport en vertu des dispositions de l'article L 223-9 du Code de Commerce à effet d'apprécier les apports des **450 parts sociales de la SARL « 7 EME CIEL »**, immatriculée au RCS de Toulon sous le numéro 803 522 952 à la SAS « **7 JMH** », encours de formation.

La valeur des apports a été arrêtée dans le contrat d'apport en nature entre Monsieur MENDY Joachim et la SAS « **7 JMH** ».

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

Inscrit sur la liste du H2A
Centre d'affaires Optimum
2, rue de La Seyne sur mer
83140 SIX FOURS
Tel. : 04 94 11 51 00
Fax : 04 94 11 51 01



EIRL Vincent BERGMANN – Siret 422 642 819

Rapport du Commissaire Aux Apports des titres de la SARL 7 EME CIEL

A cet effet j'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission : ces diligences consistent, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prend fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

L'opération proposée consiste en l'apport de la pleine propriété de 450 parts sociales de la SARL « 7 EME CIEL » au profit de la SAS « 7 JMH ».

1.1 – les parties en présence :

▪ Apporteur :

Apports :

- **Monsieur MENDY Joachim** né le 20 février 1977 à Soucoute (Sénégal), de nationalité Française et demeurant Impasse des Mourvedres – 83 136 ROCBARON - propriétaire de 450 parts sociales de la société 7 EME CIEL, SARL au capital de 167 000 Euros immatriculée au registre du Commerce et des sociétés sous le numéro RCS Toulon 803 522 952 ;

Société bénéficiaire de l'apport : Société « 7 JMH », SAS en cours de formation dont le siège social est La frégate – 133, rue des poiriers – 83 210 LA FARLEDE, composée de 450 actions de 334 Euros.

Rapport du Commissaire Aux Apports des titres de la SARL 7 EME CIEL

La société « 7 JMH » a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger :

La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, atelier ;

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;

La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Cette opération s'intègre dans une opération de structuration des activités de Monsieur MENDY.

1.3. Description et évaluation des apports :

Apports parts sociales de la SARL « 7 EME CIEL »

La société « 7 EME CIEL », a été immatriculée le 29 juillet 2014 au registre du commerce et des sociétés de Toulon. Elle est domiciliée 133, Rue des poiriers – 83 210 LA FARLEDE et a pour objet « Le nettoyage acrobatique de surfaces vitrées et de gouttières d'immeuble, nettoyage de locaux, travaux acrobatiques en maçonnerie, peinture, pose de pics, lignes de vie, point ancrage, mise en sécurité bâtiment et falaise ».

Son capital de 167 000 Euros est composé de 500 parts sociales. Elle est immatriculée au RCS de Toulon sous le numéro 803 522 952.

Les parts sociales apportées sont détenues par Monsieur MENDY Joachim. Les parts sociales de la SARL « 7 EME CIEL » sont entièrement libérées et libres de toutes suretés.

1.4 Evaluation des apports :

La SARL « 7 EME CIEL » a été immatriculée le 29 juillet 2014.

La situation comptable de la société établie au **30 juin 2026** par le cabinet A2C, M. ALLOUCHE est la suivant :

Rapport du Commissaire Aux Apports des titres de la SARL 7 EME CIEL

ACTIF NET :

	<u>En Euros</u>
Actif Immobilisé	209 425
Stocks et créances	122 725
Disponibilités et cca	113 891

TOTAL ACTIF	446 041

PASSIF :

	<u>En Euros</u>
Capitaux propres	329 337
Emprunts et dettes financières	7 849
Autres dettes	108 855

TOTAL PASSIF	446 041

Aux termes d'un contrat d'apport en nature de titres à la société **7 EME CIEL** de la pleine propriété des 450 parts sociales de la SARL **7 EME CIEL**, les actions sont évaluées à la somme de **150 300 Euros soit 334 Euros l'action**, montant des 450 actions nouvelles de 334 Euro de la SAS **7 JMH**.

Rapport du Commissaire Aux Apports des titres de la SARL 7 EME CIEL

1.5 Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport des 450 parts sociales de la SARL « 7 EME CIEL », il sera attribué à :

- **M. MENDY Joachim** en rémunération de l'apport de 450 parts sociales de la société « 7 EME CIEL » valorisées 150 300 Euros en pleine propriété, il lui est attribué 450 actions de 334 Euro de la société nouvelle 7 JMH, entièrement libérées, émises au pair.

Il est précisé que le régime d'imposition des plus-values des particuliers résultant de l'Apport sera placé sous le régime du report d'imposition de la plus-value prévu à l'article 150-O B Ter du CGI.

Les méthodes de valorisation réalisées sont basées sur des méthodes patrimoniales et des méthodes de rendement à partir des exercices clos le 31/12/2024 au 31/12/2025 et de la situation comptable au 30 juin 2026.

L'apport envisagé est réalisé par une personne physique. Aux termes des projets de statuts, les parties ont convenu de retenir la valeur réelle estimée de 150 300 Euros en tant que valeur d'apport.

Date d'effet : L'apport prendra effet à la date de réalisation de l'apport à la SAS 7 JMH.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, mes travaux ont consisté en :

- Prise de connaissance générale des entités, du contexte juridique et économique de l'opération ;
- Consultation des documents juridiques relatifs à cette opération ainsi que des hypothèses de valorisation du cabinet Ruff et associés ;
- Entretiens avec le conseil en charge de l'opération ;
- Réalisation de différents contrôles et revue complète des hypothèses afin de nous prononcer sur la réalité des apports ;
- Contrôle de la valeur des apports pris individuellement ;
- Obtention d'une lettre d'affirmation des sociétés évaluées.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part du dirigeant de la société dont les titres sont apportés nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant grever la consistance des capitaux propres.

3. CONCLUSION

En conclusion de mes travaux,

Je conclus que :

- La valeur des apports composée des 450 parts sociales de la SARL « **7 EME CIEL** », s'élevant à **150 300 Euros (Cent Cinquante Mille Trois Cent Euros)** soit 450 actions de 334 Euros de la SAS « **7 JMH** » **n'est pas surévaluée** et en conséquence, que la valeur des titres apportés de la SARL « **7 EME CIEL** » est au moins égale au montant du capital de la société bénéficiaire.

Six Fours, le 27 juillet 2026

M. Vincent BERGMANN
Commissaire aux Apports
Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires D'Aix En Provence inscrit
sur la liste de la H2A

